

Plan d'action

Élaboration d'un plan d'action pour la transition vers l'économie circulaire pour une municipalité

Pour le cours

ENV 651 – Projet d'intégration en environnement

Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE)

Par

Sarah Beaudry (étudiante)

Elyse Coursol de Carufel (étudiante)

Sarah-Jeanne Nadeau (étudiante)

Alexis Ortolano (étudiant)

Le 2023-12-08

SOMMAIRE

Mots clés : Économie circulaire, feuille de route, plan d'action, stratégies de circularité, gouvernance, développement durable

Le plan d'action présenté dans ce rapport est le résultat de plusieurs mois de travail effectué par une équipe d'étudiants finissants au baccalauréat en études de l'environnement. Ce plan a pour objectif d'aider les municipalités de taille moyenne (5 000 à 49 999 habitants) située dans la province de Québec à engager une transition de l'économie linéaire à une économie circulaire.

Pour bien entamer la transition, il importe de comprendre ce qu'est l'économie circulaire. En fait, l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à repenser les modèles de production-consommation et à optimiser l'utilisation des ressources. À travers les 12 stratégies de circularité, l'objectif est d'éliminer les déchets et la pollution, de maintenir les produits et les matériaux en usage et de réduire la pression sur les ressources.

La mise en place de l'économie circulaire nécessite l'implication et la collaboration de plusieurs acteurs de la société allant des entreprises produisant des biens et des services, aux consommateurs qui les achètent, et la participation des gouvernements locaux, provinciaux et fédéraux. Tous ont un rôle précis à jouer dans cette transition. Quant aux municipalités, elles ont un rôle clé à jouer dans la transition vers une économie circulaire en mettant en place toutes les conditions nécessaires afin de promouvoir, faciliter et catalyser l'économie circulaire sur leur territoire. Ce rôle se traduit par donner l'exemple, faciliter l'accès à l'information en matière d'économie circulaire, créer des incitatifs financiers, modifier de la réglementation, réunir les parties prenantes et appuyer les acteurs locaux.

Pour entreprendre la transition vers l'économie circulaire, le niveau de maturité en matière de gouvernance en économie circulaire d'une municipalité doit être évalué. L'évaluation a été réalisée à l'aide du *Tableau de bord sur la gouvernance de l'économie circulaire pour les villes et les régions* qui a été élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la gouvernance de l'économie circulaire. Le tableau se décline en 12 indicateurs qui mesurent différents aspects de la gouvernance que les villes et les régions doivent adopter en matière d'économie circulaire.

Le plan d'action élaboré vise à répondre aux manquements relevés lors de l'analyse de maturité. Celui-ci se décline en quatre axes comprenant un total de 13 actions. Le premier axe est la gouvernance et celui-ci est transversal aux trois autres axes, soit le « politico-légal », les « domaines de compétence » et la « communication et société ». Pour chacune des actions, des indicateurs de performance ont été identifiés et deux mécanismes de suivi sont proposés afin d'assurer le suivi de la transition de la Ville.

L'économie circulaire est un domaine en émergence. À l'heure actuelle, il n'existe aucune méthode standardisée à l'heure actuelle pour appliquer l'économie circulaire au sein d'une municipalité. Ce document peut ainsi servir de base pour toute municipalité qui souhaite débiter sa transition vers une économie circulaire.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. DESCRIPTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	2
2. RÔLE À ADOPTER POUR UNE MUNICIPALITÉ DANS LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	4
3. ÉCHELLE DE MATURITÉ.....	6
3.1 Méthodologie et processus d'autoévaluation préconisés par le Tableau de bord de l'OCDE..	6
3.2 Analyse d'une municipalité avec l'échelle de maturité.....	9
4. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION.....	10
4.1 Axe transversal de gouvernance.....	11
4.2 Axe politico-légal.....	13
4.3 Axe des domaines de compétence.....	16
4.4 Axe communication et société.....	20
4.5 Mécanismes de suivi des actions à court terme et à moyen/long terme.....	22
CONCLUSION	23
RÉFÉRENCES	25
ANNEXE 1 – TABLEAU DE BORD DES DIFFÉRENTS INDICATEURS DE LA GRILLE DE MATURITE DE L'OCDE SUR LA GOUVERNANCE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR LES VILLES ET LES REGIONS (traduction libre de : OCDE, 2020).....	27
ANNEXE 2 – TABLEAU DE BORD DE L'OCDE SUR LA GOUVERNANCE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR LES VILLES ET LES REGIONS (tiré de : OCDE, 2020).....	31

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Figure 4.1 Les 12 indicateurs de la gouvernance de l'économie circulaire.....	9
Figure 4.2 Ébauche de la cartographie des catégories des parties prenantes.....	10
Figure 5.1 Schéma des quatre axes du plan d'action parapluie élaboré par l'équipe étudiante.....	14
Tableau 5.1 Résumé du plan d'action et des différents axes	29

INTRODUCTION

Le concept d'économie circulaire gagne en popularité auprès des différents paliers gouvernementaux, ce qui fait que ces derniers revoient leurs modèles de production et de consommation des ressources. En effet, de nombreuses municipalités de toute taille ont comme objectif d'initier ce genre de transition écologique dans un futur proche. Pour y arriver, une équipe de quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke a débuté des recherches sur le sujet. Le document en est donc le résultat et constitue un modèle de référence pour toute municipalité de taille moyenne (5 000 à 49 999 habitants) (ISQ, 2018) située dans la province de Québec qui souhaite entamer une transition vers une économie circulaire.

Le portrait socio-économique a permis de définir de manière plus précise les différentes opportunités et les obstacles liés à la transition vers une économie circulaire sur le territoire d'une municipalité. Ce portrait a pour objectif de permettre aux villes de compiler les acteurs économiques sur leur territoire et guider l'élaboration du plan d'action pour entreprendre la transition vers une économie circulaire.

Un rappel du concept d'économie circulaire est présenté. Le rôle que la municipalité peut prendre pour encourager la transition est également expliqué. Une évaluation du niveau de gouvernance de la municipalité concernant le déploiement l'économie circulaire est présentée à l'aide d'une échelle de maturité. Celle-ci a en fait été adaptée par l'équipe à partir de l'échelle fournie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle a pour objectif de déterminer le niveau d'avancement de la Ville face à l'amorce de sa transition vers une économie circulaire et ainsi, de permettre à l'équipe de suggérer des actions appropriées au contexte de la Ville. Selon ce résultat et les données récoltées, le plan d'action concocté par les membres de l'équipe est par la suite détaillé. Ce dernier inclut les principaux axes et les recommandations d'actions concrètes à poser en fonction desdits axes. Ce plan aborde de surcroît des estimations quant au temps de réalisation des différentes actions (à court terme ou à moyen/long terme), de même que les mécanismes de suivi de ces actions.

1. DESCRIPTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Actuellement, plusieurs experts ont mis en lumière que le modèle économique linéaire est insoutenable. Au lieu de maximiser l'utilisation des ressources, ces dernières sont gaspillées et leurs processus de production engendrent de grands impacts sur l'environnement. De ce fait, l'économie circulaire a été imaginée dans le but de modifier les modes de production et de consommation en utilisant moins de ressources et en optimisant leur utilisation à chaque étape de leur cycle de vie. L'objectif est d'éviter l'épuisement des ressources et leur impact sur les écosystèmes. Ce modèle possède des volets à la fois social, environnemental et économique puisque lorsque correctement mise en œuvre, l'économie circulaire a comme effets indirects de diminuer la pression sur les ressources, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, augmenter le PIB (produit intérieur brut), favoriser la création d'emplois, en plus de favoriser le bien-être et la santé de la collectivité. (Québec circulaire, 2019b)

Le concept d'économie circulaire prône 12 stratégies de circularité : **l'écoconception** (1), **la consommation et l'approvisionnement responsables** (2), **l'optimisation des opérations** (3), **l'économie collaborative** (4), **la location** (5), **l'entretien et la réparation** (6), **les dons et la revente** (7), **le reconditionnement** (8), **l'économie de fonctionnalité** (9), **l'écologie industrielle** (10), **le recyclage et le compostage** (11), ainsi que **la valorisation** (12). Les stratégies qui sont à privilégier sont celles qui permettent de réduire la consommation de ressources nouvelles (stratégie 1 à 3). Par la suite, il vaut mieux favoriser les stratégies à boucles courtes, soit celles qui optimisent la fréquence d'utilisation de produits (4 à 5), celles qui prolongent la durée de vie des produits (6 à 9) et celles qui donnent une nouvelle vie aux produits et aux ressources (10 à 12). (Québec circulaire, 2019a) Ces stratégies ont également été utilisées dans le portrait socio-économique afin d'identifier les opportunités et les obstacles à l'économie circulaire des différentes entreprises, industries et OBNL.

Pour débiter cette transition, plusieurs acteurs sont appelés à s'impliquer pour faire de ce modèle une réalité, entre autres afin d'atteindre d'ici 2032 une circularité mondiale de 17 %. Cet indice doit être atteint dans le but de freiner le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius (Circle Economy, 2022). Selon une étude faite par Recyc-Québec, l'indice de circularité du Québec se situerait à 3,5 %, ce qui signifie qu'une très grande partie des ressources utilisées au Québec sont gaspillées sans optimisation de leur cycle de vie (Circle Economy et Recyc-Québec, 2021). Parmi les acteurs potentiels, on retrouve : les entreprises, les industries et les

commerces, les acteurs de l'économie sociale, les municipalités, les régions et les organismes de développement régional, les ministères et les institutions publiques, le milieu de l'enseignement et de la recherche, les institutions financières, les citoyens et les consommateurs, ainsi que les organismes non municipaux et les experts en développement durable (Québec circulaire, 2019c).

Les municipalités doivent quant à elle reconnaître qu'elles ont un rôle important à jouer afin de déployer l'économie circulaire sur son territoire et, ainsi, de devenir un exemple en économie circulaire.

2. RÔLE À ADOPTER POUR UNE MUNICIPALITÉ DANS LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Il est important de souligner qu'il n'y a pas de modèle parfait quant au rôle qu'une municipalité devrait jouer afin d'encourager l'économie circulaire sur son territoire. Chaque ville et chaque région ont des réalités socio-économiques différentes et des tailles différentes. Par exemple, il serait insensé de penser qu'un modèle de transition vers une économie circulaire adapté à une métropole soit adaptable à une municipalité de petite taille. Les ressources sont différentes, de même que les entreprises et commerces sur leur territoire. Cela dit, il convient tout de même de s'inspirer de municipalités ayant démarré leurs transitions respectives afin d'avoir certaines lignes directrices pour la mise en place. (R. Bourdon, visioconférence, 7 novembre 2023)

Certaines municipalités qui sont plus avancées sur le plan de leur transition ont identifié les rôles qu'elles ont joués et qui permettent d'encourager l'essor de l'économie circulaire sur leur territoire. Par exemple, il serait pertinent de s'assurer de répondre aux critères suivants :

- **Donner l'exemple.** Une Ville ne peut exiger de ses citoyens ou des entreprises sur son territoire une transition vers une économie circulaire sans elle-même y mettre des efforts dans l'administration publique. Par exemple, le simple fait de privilégier l'achat de produits locaux pour ses besoins en papeterie démontre son soutien. De ce fait, la municipalité peut venir influencer positivement les autres acteurs du territoire à adopter des comportements similaires, en mettant notamment en place une Politique d'approvisionnement responsable. Une municipalité ne doit pas sous-estimer le pouvoir qu'elle a sur autrui afin d'encourager des pratiques plus responsables en matière d'économie circulaire. (Ville de Montréal, 2023)
- **Donner accès à de l'information.** Pour bien débiter sa transition, il convient de diffuser et de sensibiliser les citoyens, de même que les entreprises de la région, au sujet de l'économie circulaire. Ne serait-ce que de rendre de l'information disponible sur le site Web de la municipalité ou d'offrir des formations et des ateliers. (Ville de Montréal, 2023)
- **Créer des incitatifs financiers.** Cette action inclut la mise en place de taxes ou de redevances réglementaires, ceux-ci s'apparentant à l'écofiscalité. Les subventions et les investissements financiers représentent des actions à considérer également. (Ville de Montréal, 2023)

- **Instaurer des règlements.** Une municipalité a le rôle de réunir les conditions gagnantes pour favoriser la transition vers une économie circulaire. Une bonne façon de le faire se trouve dans le fait d'adapter ses règlements selon les principes de l'économie circulaire (pour des exemples, consulter le plan d'action). (Ville de Montréal, 2023)
- **Réunir les parties prenantes et appuyer les acteurs locaux.** Une municipalité peut tirer avantage de ses différents contacts avec de nombreux acteurs sur le territoire pour promouvoir l'économie circulaire et inciter la collaboration entre ces derniers afin d'innover en matière de circularité. Elle peut en outre soutenir les projets d'acteurs locaux de différentes façons, notamment avec des incitatifs financiers ou encore des modifications dans la réglementation, comme mentionné plus haut. Finalement, Une municipalité peut favoriser la venue de commerces et d'entreprises œuvrant dans le domaine de la circularité dans le but de diversifier les projets sur le territoire et, par conséquent, d'offrir de nouvelles possibilités de collaboration. (Fonds municipal vert, 2023 ; Ville de Montréal, 2023)

Les rôles qu'une municipalité peut jouer permettent de mettre toutes les chances de son côté pour faire de la transition vers une économie circulaire une réussite. Plusieurs exemples seront présentés dans le plan d'action pour rendre le tout plus concret.

3. ÉCHELLE DE MATURITÉ

Dans ce chapitre, il est question de l'évaluation du niveau de maturité d'une municipalité en matière de gouvernance en économie circulaire. Le tableau de bord sur la gouvernance de l'économie circulaire pour les villes et les régions réalisé par l'OCDE est l'outil sur lequel l'équipe étudiante s'est basée pour effectuer l'évaluation. D'abord, le fonctionnement traditionnel de l'outil sera expliqué. Enfin, les modifications apportées par l'équipe d'étudiants et les limites de l'évaluation seront décrites.

3.1 Méthodologie et processus d'autoévaluation préconisés par le Tableau de bord de l'OCDE

Comme mentionné, l'équipe s'est basée sur le *Tableau de bord de l'OCDE* au sujet de la gouvernance de l'économie circulaire pour évaluer le niveau de maturité d'une municipalité en matière d'économie circulaire. Ce *Tableau de bord* est le résultat de plusieurs consultations avec des parties prenantes et des experts sur le sujet. Il a été conçu comme un outil d'autoévaluation basé sur les 12 indicateurs clés de la gouvernance qui permettraient la mise en place d'un système d'économie circulaire, qui est d'ailleurs représenté à la figure 4.1. Les 12 indicateurs sont regroupés en trois groupes correspondant aux rôles complémentaires des villes et des régions en tant que promoteurs, facilitateurs et catalyseurs de l'économie circulaire. En somme, le *Tableau de bord de l'OCDE* offre une vue d'ensemble de la situation actuelle concernant les 12 indicateurs de la gouvernance. Il permet aux pays, régions et villes d'évaluer si les conditions propices nécessaires à l'économie circulaire sont en place. Aussi, il est important de mentionner que l'outil est une première tentative pour accompagner les gouvernements dans leur transition et par conséquent, un développement ultérieur de l'outil est à prévoir dans le futur lorsque celui-ci sera plus largement utilisé. (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2020)

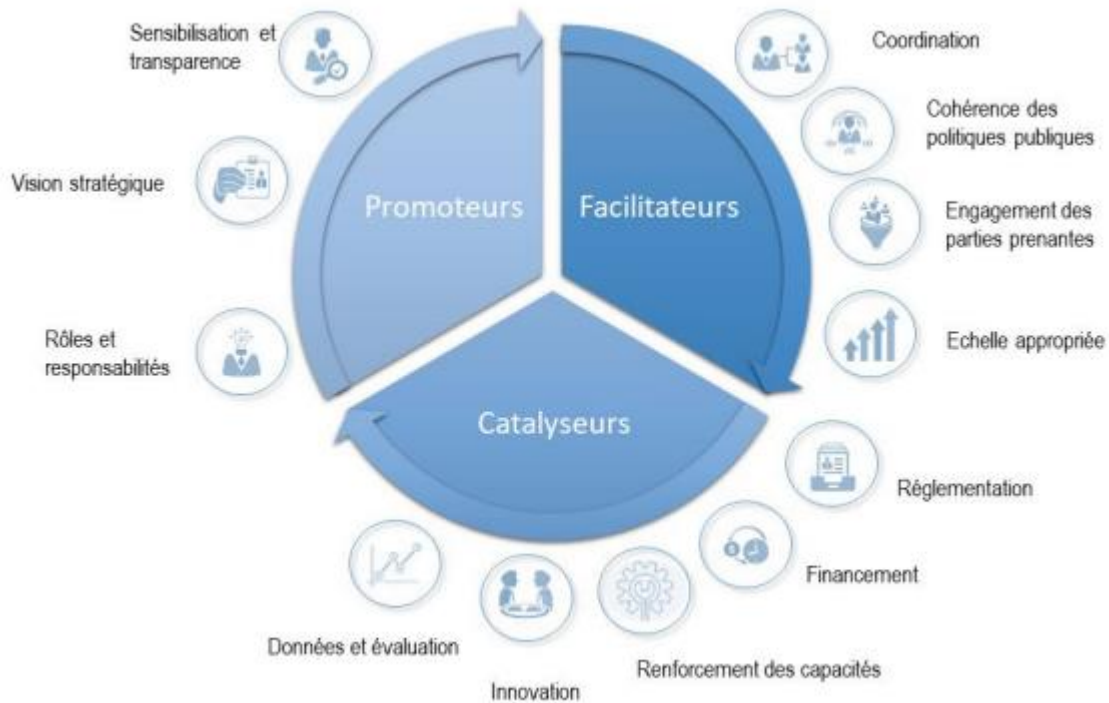


Figure 4.1 Les 12 indicateurs de la gouvernance de l'économie circulaire (OCDE, 2020)

Pour s'assurer que le cheminement dans le domaine de l'économie circulaire soit conforme aux 12 indicateurs de la gouvernance, il sera important de faire une autoévaluation. Ainsi, une municipalité pour savoir quelles sont ses avancées et ses limites pour la gouvernance dans le domaine de l'autoévaluation. L'OCDE a produit un guide qui propose des étapes au processus d'autoévaluation. (OCDE, 2020) Les différentes étapes seront décrites ci-dessous :

- 1. Responsabilité de la coordination de l'autoévaluation.** Afin de s'assurer que l'évaluation de la maturité soit faite, et ce, de manière rigoureuse, il faudra nommer une personne ou une équipe responsable qui sera chargée de mobiliser les informations et les parties prenantes pour l'autoévaluation. La municipalité devra également considérer la mobilisation de ressources financières à cette évaluation, si nécessaire. (OCDE, 2020)
- 2. Établissement des objectifs de l'autoévaluation.** L'autoévaluation est aussi un moyen de réévaluer les objectifs du plan en économie circulaire. Durant le processus, les relations avec les parties prenantes sont une opportunité de voir les actions qui fonctionnent bien et celles qui nécessiteraient certaines modifications et améliorations,

confrontées à la réalité des politiques, des institutions et de leurs fonctionnements. (OCDE, 2020)

3. **Cartographie des parties prenantes.** La coordination entre les diverses parties prenantes impliquées dans le plan d'économie circulaire est essentielle afin que les informations soient bien distribuées, que la gouvernance soit efficace et que les actions engagées soient pérennes. Une cartographie des parties prenantes va alors permettre d'identifier l'ensemble des parties prenantes, leurs relations, ainsi que leurs rôles et compétences respectifs. Il sera important de considérer et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient à l'intérieur du territoire de la municipalité, mais également celles qui sont directement en relation avec la municipalité. Au-delà de l'identification, il faudra cibler leurs enjeux et leurs préoccupations quant à la transition vers une économie circulaire. (Recyc-Québec, 2022) Les parties prenantes ont également un rôle à jouer dans les suggestions qu'elles peuvent inclure dans l'autoévaluation. (OCDE, 2020) Une ébauche de cartographie (présentée ci-dessous) est proposée. Ce graphique est une liste non-exhaustive des parties prenantes pouvant être incluses dans le processus d'économie circulaire dans la municipalité, mais aussi à l'extérieur de son territoire.

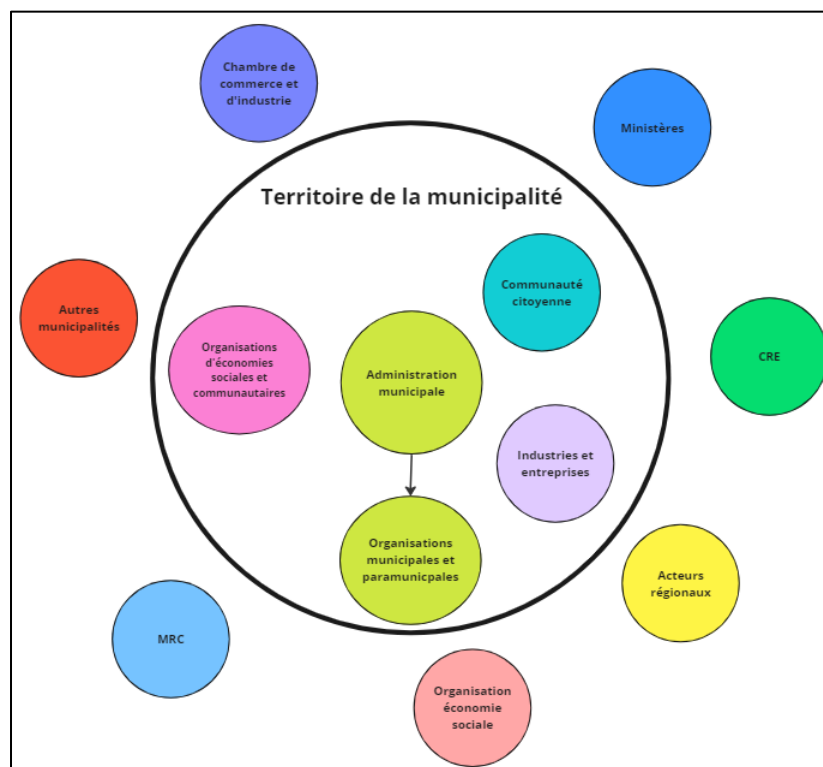


Figure 4.2 Ébauche de la cartographie des catégories des parties prenantes

4. **Organisation d’ateliers ciblés.** Des rencontres entre les parties prenantes sur des enjeux du plan en économie circulaire vont encourager le partage d’informations et d’initiatives et permettre la confrontation sur certains points de vue pour arriver à des consensus sur les actions à mener. Ces ateliers sont également une bonne opportunité pour expliquer la démarche d’autoévaluation et ses concepts clés. (OCDE, 2020)
5. **Répétition du processus d’autoévaluation.** Régulièrement, il sera nécessaire de procéder à l’autoévaluation de nouveau. Pour les premières analyses, l’équipe recommande de la réaliser après deux ou trois ans. Lorsque le plan sera bien implanté dans la communauté, l’autoévaluation pourra être répétée annuellement. Cela permettra dans les premières années de se concentrer sur l’assimilation du plan par les parties prenantes. L’autoévaluation aura également le rôle de mobiliser les parties prenantes. (OCDE, 2020)

3.2 Analyse d’une municipalité avec l’échelle de maturité

L’outil a été conçu dans le but de subir des modifications au besoin, notamment en ce qui concerne les objectifs spécifiques qu’une municipalité souhaite inclure. Aussi, l’outil peut subir des modifications pour inclure les objectifs spécifiques d’une municipalité qui souhaite l’utiliser (OCDE, 2020). De ce fait, une évaluation sommaire des 12 indicateurs a été réalisée selon les informations disponibles et dans l’optique que ce document s’adresse à des municipalités en amorce de leur transition vers une économie circulaire. L’annexe 1 illustre les 12 indicateurs de la gouvernance et comment ils peuvent s’appliquer (OCDE, 2020). L’annexe 2 comprend les 12 questions de gouvernance analysées pour la municipalité (OCDE, 2020). Le pointage par question peut varier entre 0 et 6 et il est associé aux trois niveaux de gouvernance en économie circulaire, soit débutant, intermédiaire et avancé (OCDE, 2020).

À titre d’exemple, Montréal est la première ville à avoir utilisé l’outil de l’OCDE en partenariat avec celle-ci. Son diagnostic a révélé que la Ville de Montréal est malgré tout à un niveau d’avancement « débutant », bien qu’elle ait de nombreuses initiatives déjà mises en place. Il leur reste donc des modifications à apporter pour atteindre le niveau supérieur d’avancement. (OCDE, 2022) Cette première évaluation de la gouvernance se veut comme un premier regard sur la situation de la municipalité et les résultats de cette analyse ont permis de mieux cibler les actions à entreprendre par la Ville, qui seront d’ailleurs présentées dans le plan d’action.

4. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Les axes du plan d'action ont été créés en s'inspirant de :

- la *Feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie* ;
- du document de consultation publique *Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire* ;
- des axes répertoriés par *Québec Circulaire* pour la première feuille de route en économie circulaire de la Ville de Sherbrooke ;
- du *Tableau de bord de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* sur la gouvernance de l'économie circulaire ;
- de la table des matières du *Guide de référence en économie circulaire à l'intention des municipalités de la Montérégie* fournie par le CRE Montérégie.

Au total, quatre axes ont été élaborés. Le premier axe est transversal, c'est-à-dire qu'il traverse l'ensemble des axes. Il s'agit de la gouvernance. Le deuxième axe concerne le côté politico-légal alors que le troisième axe touche aux domaines de compétence de la Ville. Le dernier axe, quant à lui, se nomme « communication et société ». Dans la figure 5.1, on retrouve ces quatre axes illustrés sous la forme d'un parapluie. Ce schéma a été choisi dans le but de montrer que la gouvernance touche aux trois autres axes identifiés et que ces quatre axes sont retenus par la poignée du parapluie, soit la municipalité. Sans le rôle de la municipalité, le parapluie ne serait pas soutenu, le plan d'action perdrait alors son sens.

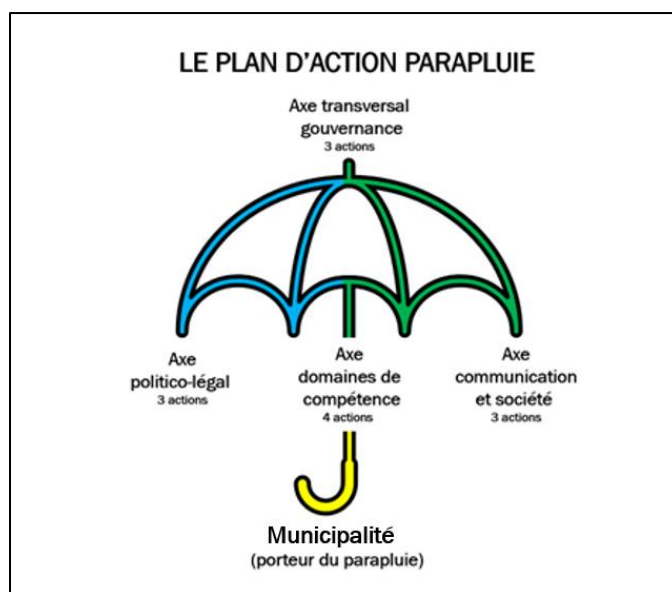


Figure 5.1 Schéma des quatre axes du plan d'action parapluie élaboré par l'équipe étudiante

Chaque axe, de même que les actions qui leur sont attribuées, sont décrits dans les sections suivantes. Les axes et les actions proposées ont été réfléchis en fonction d'une municipalité de petite taille qui est au début de sa transition vers une économie circulaire. Également, chaque action est classée en fonction du temps de réalisation de celles-ci, soit des actions à court terme (durée de moins de 12 mois) ou des actions à moyen/long terme (durée de plus de 12 mois). Des indicateurs de performance, soit des observations, sont assignés à chaque action pour évaluer la réussite de l'action elle-même. Les actions identifiées dans le plan d'action vont servir de base pour mettre en place tous les outils pour ensuite appliquer les 12 stratégies d'économie circulaire. De surcroît, des mécanismes de suivi sont décrits en fonction des actions à court terme et des actions à moyen/long terme. Enfin, un tableau récapitulatif du plan d'action et des différents axes est présenté à la toute fin de cette section. Celui-ci contient les 13 actions appropriées à la réalité d'une municipalité de

4.1 Axe transversal de gouvernance

La gouvernance est primordiale pour l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action en économie circulaire. Il est d'ailleurs important de prendre en compte les 12 indicateurs de gouvernance en économie circulaire pour parvenir à promouvoir et à faciliter la mise en place d'actions. Une bonne gouvernance avec les parties prenantes est absolument nécessaire pour implanter des changements et c'est pourquoi elle s'intègre dans l'ensemble des autres axes. Les trois actions de gouvernance qu'on retrouve plus bas sont inspirées de la *Feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie*. (CRE Montérégie, 2023)

Action 1 liée à la gouvernance - Intégrer le processus d'autoévaluation à la gouvernance

Avant toute action en gouvernance, il sera nécessaire qu'une personne soit responsable à la coordination du plan d'action en économie circulaire au sein de l'administration municipale. La personne à la coordination aura comme rôles de conseiller, de déployer l'économie circulaire, de faire le lien entre les parties prenantes et de prendre en charge le processus d'autoévaluation. Elle doit également être expérimentée dans les domaines de gestion des matières résiduelles, des procédés industriels, de l'économie sociale et avoir une bonne connaissance du territoire, des entreprises et des autres parties prenantes.

Certaines actions abordées dans la section 4.1, dont le processus d'autoévaluation recommandé, devront être amorcées en premier lieu pour s'assurer d'une bonne gouvernance. En intégrant ce processus d'autoévaluation au sein du fonctionnement de la Ville, on vient mesurer les efforts réalisés et mettre en place de bonnes pratiques en gouvernance (OCDE, 2020).

Indicateurs de performance : engagement d'une personne à la coordination / autoévaluation en gouvernance.

Action 2 liée à la gouvernance - Organiser un comité de gouvernance de l'économie circulaire avec l'ensemble des parties prenantes représentées

Ce comité aura comme objectif d'orienter les actions en économie circulaire sur le territoire de la municipalité. Cette structure devra être représentative des parties prenantes impliquées pour garantir une cohérence face aux enjeux pouvant être rencontrés. Ce comité aura comme rôles de conseiller et d'orienter régulièrement le plan d'action en économie circulaire. Il pourra également compléter de son côté l'autoévaluation afin d'avoir l'avis des parties prenantes sur l'avancement de la démarche en économie circulaire. Un exemple des parties prenantes en économie circulaire est fourni en figure 4.2 et pourra être utilisé afin de cerner les acteurs à inclure dans le comité de gouvernance. (CRE Montérégie, 2023)

Indicateurs de performance : objectifs (SMART) / procès-verbaux.

Action 3 liée à la gouvernance - Réaliser des consultations publiques pour l'adoption du plan en économie circulaire

Tout comme Montréal l'a fait pour la rédaction de sa feuille de route, une phase de consultations publiques permettrait en effet de cibler les objectifs en économie circulaire et de collecter les avis et les intérêts des parties prenantes. Lesdites consultations doivent aussi prendre plusieurs formes pour atteindre l'ensemble des parties prenantes : mémoires, séances de consultation en présence et en ligne, ateliers, etc. (Ville de Montréal, 2023) Cette étape est parmi celles qui permettront d'orienter les objectifs du plan d'action parapluie.

Indicateurs de performance : rapport sur la consultation / nombre de consultations / nombre de personnes / parties prenantes atteintes / sondage d'appréciation des citoyens.

4.2 Axe politico-légal

Ce premier axe découlant de la gouvernance se rapporte aux rôles de la Ville, soit d'instaurer des règlements, de créer des incitatifs financiers et de réunir les parties prenantes. Effectivement, on retrouve dans cet axe les mots « politique » et « légal ». Ainsi, par politico-légal, on entend « les outils légaux en vigueur [au sein de la municipalité] qui définissent la planification du territoire, en plus de la dynamique entre les différents paliers de gouvernement [...] » (Dubeau-Couturier, 2019) Cet axe englobe ainsi toutes les actions qui sont au sujet de la réglementation (règlements, politiques et appels d'offres), des incitatifs financiers (aide financière et écofiscalité) et de la collaboration entre les différents paliers de gouvernements qui peuvent d'ailleurs encourager la transition vers une économie circulaire. Trois actions ont été répertoriées dans cette axe afin de débiter la transition.

Action 1 liée au politico-légal - Modifier les réglementations, les politiques et les appels d'offres pour favoriser le déploiement des stratégies d'économie circulaire

Cette action consiste à identifier les règlements, les politiques et les appels d'offres qui, pour le moment, limitent le déploiement des 12 stratégies d'économie circulaire (mentionnées dans la section 2). En effet, certains règlements et certaines politiques ont été écrits sans penser qu'ils pourraient éventuellement freiner les stratégies d'économie circulaire. De ce fait, la municipalité devra réviser et adapter ses règlements et ses politiques afin d'encourager la transition vers une économie totalement circulaire. Parmi les secteurs où des modifications devront être apportées, on retrouve les secteurs du zonage, de l'aménagement du territoire urbain, du textile, de l'agriculture urbaine, de l'agroalimentaire, de la construction, de l'approvisionnement et des marchés publics, de la réparation et du réemploi. (Conseil régional de l'environnement de la Montérégie [CRE Montérégie], 2023 ; OCDE, 2022 ; Ville de Montréal, 2023). En adaptant le cadre réglementaire et légal de ces secteurs, la municipalité peut par conséquent influencer la façon dont les matières résiduelles sont générées (Ville de Montréal, 2023).

La modification des règlements et des politiques va permettre de reconnaître les manquements en ce qui concerne l'économie circulaire et ce processus mènera éventuellement à la création de nouveaux règlements. Cependant, cette action n'est pas à considérer dans l'amorce du plan d'action parapluie, car elle demande que l'ensemble des instruments réglementaires et légaux soient révisés, que la municipalité perfectionne ses connaissances en économie circulaire et

qu'elle grimpe davantage dans l'échelle de maturité. En fait, cette action s'inscrit dans l'indicateur 8 de l'échelle de maturité. (OCDE, 2022) En ce qui concerne les appels d'offres publics, les critères ne sont pas toujours évidents à répondre, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et les appels d'offres sont souvent complexes. En les révisant, la municipalité peut incorporer des stratégies circulaires en évitant de les compliquer davantage, ce qui peut encourager la venue d'entreprises locales qui sont d'ailleurs des acteurs essentiels pour le succès de la transition. (CRE Montérégie, 2023 ; OCDE, 2022) Bref, la modification des règlements, des politiques et des appels d'offres pour promouvoir la transition vers une économie circulaire requiert du temps et de l'expertise. De ce fait, il s'agit d'une action à moyen/long terme.

Indicateurs de performance : modifications non réalisées / prévues / en cours / réalisées.

Action 2 liée au politico-légal - Créer et faciliter l'accès à des incitatifs financiers

Comme mentionné dans la section 3, l'un des rôles d'une municipalité pour promouvoir l'économie circulaire est de mettre en place des incitatifs financiers. La municipalité peut financer le développement des entreprises à l'aide, par exemple, de prêts, de subventions ou d'investissements. Il est également possible pour la municipalité d'utiliser l'écofiscalité, c'est-à-dire de mettre en place des taxes ou des redevances réglementaires, afin d'inciter les entreprises à changer leurs comportements pour maximiser l'économie circulaire. (Ville de Montréal, 2023) Cependant, avant de mettre en place des incitatifs financiers, la Ville doit évaluer les besoins financiers des entreprises du territoire. L'objectif est d'amorcer la réflexion pour la création d'un programme de financement, par exemple, un fonds spécifiquement pour les initiatives d'économie circulaire qui serait financé par les Municipalités régionales de comté (MRC) ou les municipalités. Ce type d'incitatif fournirait aux entreprises et aux organisations un budget pour démarrer leurs projets d'économie circulaire. De plus, cet incitatif pourrait couvrir d'autres stratégies de l'économie circulaire qui ne sont pas évoquées dans les programmes de financement déjà existants. Pour créer de tels programmes, un argumentaire devra être élaboré dans le but de présenter des demandes aux responsables budgétaires de la Ville, aux préfets et à la mairie. Cet argumentaire sera aussi pertinent pour engager le dialogue avec les différents paliers de gouvernement et les acteurs de la finance durable afin de développer de nouveaux programmes et appels à projets ainsi que de nouvelles initiatives. Il est également possible de venir modifier et bonifier les programmes de financement déjà existants dans la

municipalité afin d'inclure les projets d'économie circulaire. (CRE Montérégie, 2023 ; Ville de Montréal, 2023 ; OCDE, 2022) En offrant une gamme d'instruments financiers diversifiés, on vient faciliter l'accès à des financements pour les entreprises d'économie circulaire et on vient modifier les comportements de certaines entreprises (écofiscalité). La mise en place d'incitatifs financiers est un long processus qui se fait en continu, tout au long d'un plan d'action. C'est pourquoi il s'agit d'une action à moyen/long terme. On retrouve notamment cette action comme indicateur 9 de l'échelle de maturité. (OCDE, 2022)

Indicateurs de performance : nombre d'incitatifs financiers en économie circulaire prévus / en développement / lancés, nombre d'incitatifs financiers existants (à modifier) prévus / en cours / modifiés.

Action 3 liée au politico-légal - Collaborer avec les différents paliers gouvernementaux

Cette action peut venir s'intégrer aux autres actions de cet axe. Effectivement, certaines compétences peuvent dépasser la responsabilité de la municipalité, notamment sur les plans réglementaire et financier, c'est pourquoi il est essentiel de collaborer avec les gouvernements provincial et fédéral. Cette collaboration vise la mise en place de conditions nécessaires pour assurer le déploiement des stratégies d'économie circulaire au sein de la municipalité. Par exemple, ensemble, les trois paliers de gouvernement peuvent implanter des stratégies et des plans en matière d'économie circulaire. Les gouvernements fédéral et provincial peuvent mettre en œuvre des projets de loi et créer des programmes de financement aux projets. En collaborant avec ces deux paliers, la municipalité vient s'assurer que les actions gouvernementales vont être complémentaires à leurs actions. La municipalité vient en outre créer une opportunité de pouvoir recevoir des financements pour les projets en économie circulaire et elle peut encourager la conception ou la modification de lois pour qu'elles soient applicables et davantage adaptées aux 12 stratégies de circularité et. La collaboration avec les différents paliers de gouvernement vient par la suite faciliter le travail des municipalités pour intégrer l'économie circulaire au sein de son territoire. (OCDE, 2022; Ville de Montréal, 2023) Cette action devra être poursuivie tout au long du plan d'action. Ainsi, il s'agit d'une action à moyen/long terme.

Indicateurs de performance : nombre d'incitatifs financiers fournis par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Aucun indicateur de performance pour évaluer la collaboration avec les différents paliers gouvernementaux n'a été répertorié.

4.3 Axe des domaines de compétence

Comme il a été mentionné plus haut, les villes doivent avant tout montrer l'exemple en intégrant elles-mêmes l'économie circulaire dans leur administration et dans les services municipaux. Ce deuxième axe regroupe quatre actions à effectuer par la Ville pour initier la transition vers l'économie circulaire en lien avec les domaines de compétence que détiennent les municipalités. Les compétences municipales abordent les huit domaines suivants : cultures, loisirs, activités communautaires et parc, développement économique local, énergie et télécommunications, environnement, salubrité, nuisances, sécurité et transport (*Loi sur les compétences municipales*). Le conseil municipal est donc l'acteur principal pour cet axe. Le premier pas pour montrer l'exemple et intégrer l'économie circulaire dans son administration est d'appliquer la deuxième stratégie de circularité : consommation et approvisionnement responsables (Québec circulaire, 2019c). Cependant, afin d'appliquer efficacement la stratégie, des informations supplémentaires doivent être collectées pour entamer la transition. Les quatre actions répertoriées dans ce thème ont pour but d'établir des bases solides afin de mettre en place des actions spécifiques dans les domaines des compétences municipales. Ainsi, lors de la mise à jour annuelle du plan d'action parapluie, qui sera détaillé dans la section sur les mécanismes de suivi, de futures actions peuvent être intégrées à l'axe afin de favoriser la création d'une symbiose industrielle. Aussi, une municipalité peut prévoir les règlements d'urbanisme et de gestion du territoire pour encourager les synergies avec les réalités existantes des secteurs économique et industriel. Également, des actions pour réduire la consommation des ressources des différents services municipaux (énergie, eau et matières résiduelles) peuvent être intégrées dans une version ultérieure du plan d'action. En somme, au fur et à mesure qu'une municipalité acquiert de la maturité en matière d'économie circulaire, l'intégration des parties prenantes comme acteurs de l'axe doit être envisagée.

Action 1 liée aux domaines de compétence - Réaliser une cartographie des initiatives d'économie circulaire existantes sur le territoire de la municipalité

Un portrait socio-économique peut permettre d'établir le contexte initial du territoire en incluant les opportunités et les obstacles pour la mise en place des stratégies de circularité. La deuxième étape à accomplir pour compléter le portrait socio-économique afin de comprendre le métabolisme territorial d'une municipalité consiste à répertorier les boucles existantes dans la Ville. Aussi, la communication entre la municipalité et les responsables desdits projets

permet d'acquérir de l'expertise sur les processus de circularité, de documenter les caractéristiques des initiatives en plus d'inclure des parties prenantes déjà engagées dans la transition. En outre, la cartographie permet de mieux planifier et de mesurer la mise en œuvre de l'économie circulaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que cette action doit être réalisée à court terme. Il existe plusieurs façons d'effectuer la cartographie. Elle peut être réalisée via une plateforme en ligne permettant de télécharger des initiatives et d'enregistrer des projets dans le domaine de l'économie circulaire (OCDE, 2020). Elle peut aussi prendre la forme d'une base de données ouvertes accessible à tous ou elle peut également être réalisée grâce à des plateformes hors-ligne qui recueillent les contributions des parties prenantes lors de réunions régulières, de sondage, d'entretien et/ou de consultations publiques (OCDE, 2020).

Indicateur de performance : cartographie non réalisée / prévue / en cours / réalisée.

Action 2 liée aux domaines de compétence - Effectuer une analyse du flux des matières

La réalisation d'une analyse du flux de matières consiste à mesurer les flux et stocks de matière et d'énergie à l'échelle de la Ville afin de comprendre le métabolisme territorial (Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire [EDDEC] et Lab Ville Prospective, s. d.). Le fait de mesurer la qualité et la quantité de ces stocks est essentiel. Plusieurs villes et régions réalisent des analyses de métabolisme comme l'une des premières étapes pour élaborer une stratégie d'économie circulaire (OCDE, 2020). L'analyse vise à approfondir la connaissance des flux de matières sur le territoire, à identifier les priorités de la Ville sur la base de l'analyse des tendances de consommation et de production et à identifier les secteurs clés potentiellement capables de mettre en œuvre les principes et pratiques de l'économie circulaire (OCDE, 2020). Cette action a été classée dans la catégorie « à court terme » puisqu'elle s'inscrit comme une action qui promeut l'économie circulaire selon les 12 indicateurs de gouvernance en économie circulaire de l'OCDE (OCDE, 2020).

Indicateur de performance : analyse non réalisée / prévue / en cours / réalisée.

Action 3 liée aux domaines de compétence - Mettre en place un projet pilote à petite échelle

Cette action est classée dans le « à moyen/long terme » puisqu'elle nécessite la réalisation de l'action 3.1. Pour la mise en place d'un projet pilote, il est nécessaire d'avoir acquis au préalable des connaissances en matière d'économie circulaire et que le portrait du métabolisme territorial soit complet (Fonds municipal vert, 2023). Il est difficile à l'heure

actuelle de planifier un projet pilote quand les parties prenantes, les initiatives circulaires sur le territoire et l'approbation des budgets n'ont pas encore été effectuées. Il est plus facile de mettre en œuvre et de surveiller un projet pilote si celui-ci est lié à la réalité de la municipalité. Également, le fait de commencer à plus petite échelle permet d'acquérir de l'expérience en constatant ce qui est fonctionnel et ce qui ne l'est pas. Par exemple, avant de déployer un projet d'envergure de symbiose industrielle sur le territoire, il est moins risqué et moins coûteux de commencer à plus petite échelle. De ce fait, si le projet n'est pas fructueux, cela permet de diminuer les pertes monétaires de la Ville (Fonds municipal vert, 2023). De plus, la mise en place de projets pilotes à petite échelle permet d'expérimenter des plans ou des initiatives basés sur le quartier ou la communauté. Cela peut s'inscrire comme une première étape pour favoriser la transition au niveau local (OCDE, 2020).

De plus, la mise en place de projets pilotes en économie circulaire peut permettre de partager les apprentissages avec la région. L'objectif 4.3 de la *Feuille de route d'économie circulaire en Montérégie* a pour but d'encourager « les municipalités à faire rayonner les initiatives circulaires sur leur territoire ». Par conséquent, la réalisation et le partage de nouveaux projets circulaires sont des moyens efficaces de motiver et de rallier citoyens et entreprises à s'impliquer dans la transition (CRE Montérégie, 2023).

Indicateur de performance : nombre de projets réalisés / nombre de projets en développement.

Action 4 liée aux domaines de compétence - Intégrer les stratégies de circularité dans toutes les décisions de la Ville

Pour des raisons de cohérence, une municipalité se doit de donner l'exemple, ce qui fait d'ailleurs partie des rôles mentionnés dans la section 3 du document. Pour ce faire, il va de soi qu'elle-même inclut les stratégies de circularité dans toutes ses décisions. Par exemple, tous les documents et plans de la municipalité doivent s'enligner avec la vision stratégique que la municipalité veut appliquer en effectuant la transition vers l'économie circulaire. Des mises à jour devront être apportées dans le but d'uniformiser la portée des actions de la Ville. En ce qui a trait aux projets de plus grande envergure qui touchent la municipalité, cette dernière aurait avantage à s'allier avec les autres villes de la région pour encourager la MRC à y inclure lesdits principes d'économie circulaire. En somme, l'objectif est d'ajouter les principes d'économie circulaire dès la planification de projets municipaux.

Indicateur de performances : mise à jour de la documentation (ex. : Plan climat) non réalisée / prévue / en cours / réalisée.

4.4 Axe communication et société

Le dernier axe se nomme « communication et société ». Cet axe englobe les actions qui touchent au rôle de la Ville de donner accès à de l'information, comme mentionné dans la section 3 de ce document. Effectivement, il est en partie de la responsabilité des municipalités de fournir de l'information crédible et adaptée à ses acteurs locaux pour entreprendre une transition vers une économie circulaire. Cette section du plan d'action parapluie regroupe donc trois actions qui relèvent de l'accessibilité à de l'information, de même qu'à la sensibilisation de sa population et des entreprises sur son territoire. Ici, le dialogue entre les parties prenantes et le partage de connaissances est une priorité.

Action 1 liée à la communication et la société - Créer une plateforme de partage de l'information sur le site Web d'une municipalité

Une section dédiée à l'économie circulaire peut être ajoutée sur le site web de la municipalité. En fait, cette recommandation provient de l'OCDE ainsi que de la Ville de Montréal, cette dernière ayant également inclus cette action dans sa feuille de route. La municipalité de Montréal compte aussi y ajouter un endroit spécifique à l'échange entre les diverses parties prenantes dans le but de favoriser l'innovation et le partage d'idées. Grâce à la collaboration d'experts, un onglet regroupant de bonnes pratiques pourrait aussi prendre place, lequel peut être mis à jour régulièrement en fonction du développement de l'économie circulaire dans la région. Les bonnes pratiques peuvent par exemple inclure des actions à prioriser autant par les citoyens que par les entreprises de la région. Enfin, une plateforme en ligne de ce genre représente un moyen approprié pour tenir la population informée, notamment au sujet des bons coups qui ont lieu sur le territoire de la municipalité ou encore, sur les projets liés à l'économie circulaire qui sont à venir. Les réussites peuvent également y être soulignées. Une certaine sensibilisation des citoyens pourrait être faite du même coup. (OCDE, 2020; Ville de Montréal, 2023) Le site Web répondrait donc au besoin d'avoir une « communication claire » avec les parties intéressées, comme on peut le constater dans la section « sensibilisation et transparence » de l'annexe 1. Bref, la création de la section « économie circulaire » sur le site Web peut se faire dans les douze prochains mois, c'est-à-dire à court terme. Cependant, il faut considérer que l'ajout de conseils, de bonnes pratiques et de la plateforme d'échange doit se faire en continu et que ces éléments se doivent d'être mis à jour régulièrement.

Indicateur de performance: site Web non réalisé / en cours / réalisé et mise à jour régulière.

Action 2 liée à la communication et la société - Offrir des formations et des ateliers aux parties prenantes

Encore une fois, afin d'atteindre son objectif quant à l'accessibilité à de l'information, la municipalité a avantage à elle-même préparer (ou encore à demander l'aide d'experts en matière d'économie circulaire pour le faire) des conférences pour les parties intéressées. Par exemple, le CRE Montérégie a indiqué dans sa feuille de route à l'objectif 4.2 qu'il envisage de mettre à disposition des formations pour ses élus et ses gestionnaires municipaux d'ici 2028. De cette façon, il s'assure que tous ses membres aient une certaine base en économie circulaire pour qu'ils puissent ensuite par eux-mêmes entreprendre des actions concrètes pour engager la transition. Le CRE Montérégie suggère aussi des ateliers disponibles pour les entrepreneurs, lesquels seraient également bénéfiques afin que ces derniers puissent inclure dès le début de leurs projets respectifs des actions en lien avec l'économie circulaire. (CRE Montérégie, 2023) Bien que l'échelle ne soit pas la même (considérant que la Montérégie est une région administrative et non une municipalité), il s'agit tout de même d'idées d'actions qui sont inspirantes et tout de même réalistes. Il est justement réaliste de considérer que l'élaboration de formations et d'ateliers par une municipalité peut prendre plus de douze mois, classant ainsi cette action dans le moyen/long terme. Afin, de garantir leur pertinence et leur crédibilité, il convient d'aller chercher l'aide d'experts en économie circulaire pour la création de ces outils, ce qui peut rendre le processus plus long.

Indicateur de performance : nombre de personnes qui ont suivi et participé aux formations.

Action 3 liée à la communication et la société – Organiser des rencontres d'échanges avec les acteurs locaux

Le fait d'avoir le pouls des parties prenantes peut représenter un avantage important lorsque vient le temps de propulser l'idée de transition vers une économie circulaire. Vient de là l'importance d'engager un dialogue avec les acteurs du territoire, entre autres dans le but d'identifier les opportunités d'économie de partage entre ces derniers. La Ville peut donc remplir un de ses rôles, soit celui de mettre en contact différents acteurs pour les mobiliser et s'entraider. (Ville de Montréal, 2023) Cette action est considérée comme étant à moyen/long terme.

Indicateurs de performance : rétroaction des personnes ou des entités interrogées, nombre et qualité des échanges entre les parties intéressées.

4.5 Mécanismes de suivi des actions à court terme et à moyen/long terme

Maintenant que les différentes actions du plan d'action parapluie ont été présentées, l'application des mécanismes de suivi des actions à court et à moyen/long terme sont d'une importance capitale dans la démarche de transition vers une économie circulaire pour une municipalité. Dans un premier temps, il est important de mentionner que le plan d'action parapluie se veut évolutif. En effet, puisque le document concerne les municipalités en début de démarche, les actions proposées prennent en compte cette réalité.

Le premier mécanisme de suivi est la création d'un rapport annuel qui résume l'évolution des actions en lien avec leurs indicateurs de performance respectifs. Ce rapport annuel permet d'évaluer le degré de complétion des actions à court terme et de faire un suivi rigoureux pour les actions à moyen/long terme. Un dernier point important concernant le rapport annuel est la mise à jour des actions. Par exemple, tout dépendamment de l'avancement des actions à moyen/long terme, les indicateurs de performance pourront être modifiés afin de prendre en compte leur évolution au cours de l'année. Aussi, les constats réalisés lors de la réalisation du rapport annuel permet d'ajouter une cible d'évolution, soit en pourcentage ou en nombre entier, selon l'action qui est concernée. Plus précisément, si après une année le constat est que la municipalité a donné deux formations sur l'économie circulaire, la Ville pourrait viser de doubler le nombre de formations effectuées au courant de l'année suivante. Pour finir, les actions à court terme de cette première version du plan d'action parapluie ont pour objectif d'approfondir les connaissances de la municipalité en économie circulaire et ont pour but ultime d'outiller la municipalité à formuler de nouvelles actions plus spécifiques à son contexte.

Le deuxième mécanisme de suivi identifié pour le plan est l'évaluation annuelle de la gouvernance proposée avec le *Tableau de bord de l'OCDE*. Comme expliqué plus haut, l'outil d'évaluation doit être rempli par la municipalité et par les parties prenantes. En effectuant cet exercice annuel, cela permet d'évaluer l'évolution en matière de gouvernance en économie circulaire sur l'ensemble des 12 indicateurs de gouvernance et pas uniquement sur les actions à accomplir dans cette première version du plan d'action parapluie. De plus, étant donné que l'outil recueille les suggestions des parties prenantes en ce qui concerne chaque dimension, cela peut guider la mise à jour des actions du plan lors de la révision annuelle.

Tableau 5.1 Résumé du plan d'action et des différents axes

Axe transversal de gouvernance		
<p><u>Court terme</u> :</p> <p>Organiser un comité de gouvernance de l'économie circulaire avec l'ensemble des parties prenantes représentées</p>		
<p>Réaliser des consultations publiques pour l'adoption du plan en économie circulaire</p>		
<p><u>En continu</u> :</p> <p>Intégrer le processus d'autoévaluation en gouvernance</p>		
Axe politico-légal	Axe des domaines de compétence	Axe communication et société
<p><u>Court terme</u> :</p> <p>Aucune action</p>	<p><u>Court terme</u> :</p> <p>Réaliser une cartographie des initiatives d'économie circulaire existantes sur le territoire de la municipalité</p>	<p><u>Court terme</u> :</p> <p>Créer une plateforme de partage de l'information sur le site Web de la municipalité</p>
	<p>Effectuer une analyse du flux des matières</p>	
<p><u>Moyen/long terme</u> :</p> <p>Modifier les réglementations, les politiques et les appels d'offres pour favoriser le déploiement des stratégies d'économie circulaire.</p>	<p><u>Moyen/long terme</u> :</p> <p>Mettre en place un projet pilote à petite échelle</p>	<p><u>Moyen/long terme</u> :</p> <p>Offrir des formations et des ateliers aux parties prenantes</p>
<p>Créer et faciliter l'accès à des incitatifs financiers</p>	<p>Intégrer les stratégies de circularité dans toutes les décisions de la municipalité</p>	<p>Organiser des rencontres d'échanges avec les acteurs locaux</p>
<p>Collaborer avec les différents paliers gouvernementaux</p>		

CONCLUSION

En somme, pour engager la transition vers une économie circulaire, la municipalité a plusieurs rôles à jouer pour notamment en faire la promotion, Quant au plan d'action parapluie imaginé par l'équipe, il fait effectivement état d'actions (13 actions) à réaliser pour répondre aux 12 stratégies d'économie circulaire. Ce plan comporte quatre axes qui ont été réfléchis afin de guider l'amorce de la transition souhaitée par une municipalité. Le premier axe est transversal, soit la gouvernance. De ce dernier axe découlent trois autres axes, soit les axes « politico-légal », « domaines de compétence » et « communication et société ». Des indicateurs de performance, ainsi que des mécanismes de suivi ont également été élaborés en fonction des différents types actions.

Bien que le document représente un bon début, certaines limites ont été constatées surtout concernant l'accès à l'information. Nous considérons que l'économie circulaire est un changement de paradigme de l'organisation de l'économie et qu'il est nécessaire qu'il y ait un changement organisationnel. Cependant, l'économie circulaire devrait être davantage un sujet public qui n'amène pas de défi de transparence. De façon générale, il y a un certain manque de documentation sur l'économie circulaire probablement parce qu'il s'agit d'un concept émergent en constante évolution. Il n'existe pas nécessairement de méthodes standardisées pour l'appliquer au sein d'une ville, ce qui peut être un frein pour les autres municipalités qui souhaitent amorcer leur transition.

RÉFÉRENCES

- Circle Economy. (2022). The Circularity Gap Report 2022. https://assets.website-files.com/5e185aa4d27bcf348400ed82/6543792887e495a73bab98ee_20220114%20-%20CGR%20Global%202022%20-%20report%20-%20210x297mm.pdf
- Circle Economy et Recyc-Québec. (2021). Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec 2021. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie). (2023). Une feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie. <https://monteregieeconomique.com/wp-content/uploads/2023/05/Feuille-de-route-monteregienne-en-economie-circulaire.pdf>
- Fonds municipal vert. (2023). Guide pour catalyser l'économie circulaire dans votre collectivité. https://media.fcm.ca/documents/programs/gmf/guide-pour-catalyser-leconomie-circulaire-dans-votre-collectivite_g8j8j4.pdf
- Dubeau-Couturier, G. (2019). Cadre de gestion politico-légal de l'aménagement du territoire : intégration d'enjeux environnementaux dans le contexte de la communauté métropolitaine de Montréal (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, Canada).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2018). La population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet 2017. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-population-des-municipalites-du-quebec-au-1er-juillet-2017.pdf>
- Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC) et Lab Ville Prospective. (s. d.). Cartographie des acteurs et initiatives existantes en économie circulaire sur le territoire de la Ville de Montréal : cahier de présentation du projet et questionnaire préparatoire. https://www.clic-bc.ca/Documents/E_CtreDoc/Economie/Acteurs_initiatives_economie_circulaire_Mtl.pdf
- Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c C-47.1.
- Morris, A. (2016). *L'analyse de flux de matières au Québec : méthodes et enjeux d'opérationnalisation dans une perspective d'économie circulaire* (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, QC, Canada). https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8173/Morris_Audrey_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2020). The Circular Economy in Cities and Regions. The Circular Economy in Cities and Regions: Synthesis Report | OECD iLibrary (oecd-ilibrary.org)
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2022). *Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal : comment accélérer la transition ?* https://www.oecd.org/cfe/cities/Montreal_economie_circulaire.pdf
- Québec circulaire. (2019a). Acteurs de l'économie circulaire. <https://www.quebeccirculaire.org/static/acteurs-de-l-economie-circulaire.html>

Québec circulaire. (2019b). Concept et définition.

<https://www.quebeccirculaire.org/static/h/concept-et-definition.html>

Québec circulaire. (2019c). Stratégies de circularité.

<https://www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html>

Québec circulaire. (2022). Une première feuille de route en économie circulaire pour la Ville de Sherbrooke. <https://www.quebeccirculaire.org/initiative/h/une-premiere-feuille-de-route-en-economie-circulaire-pour-la-ville-de-sherbrooke.html>

Ville de Montréal. (2023). Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire.

<https://portail->

[m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_economie_circulaire_consultation_publicque_2023.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vdm_economie_circulaire_consultation_publicque_2023.pdf)

ANNEXE 1 – TABLEAU DE BORD DES DIFFÉRENTS INDICATEURS DE LA GRILLE DE MATURITÉ DE L’OCDE SUR LA GOUVERNANCE DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LES VILLES ET LES RÉGIONS (traduction libre de : OCDE, 2020)

Indicateurs	Description	Exemples d’application
Rôle et responsabilités	Définir qui fait quoi et montrer l’exemple	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des rôles et des responsabilités clairs • Appliquer des modèles circulaires au sein du gouvernement selon le principe « pratiquer ce que l’on prêche » • Prévenir la génération de déchets lors d’évènements municipaux et d’activités quotidiennes • Promouvoir l’utilisation de matériaux secondaires, de produits durables et construire de manière circulaire, des routes aux bâtiments • Adopter des modèles économiques qui offrent un service au lieu d’achat d’équipement ou de fournitures • Mettre en œuvre des marchés publics verts, intégrant les principes de l’économie circulaire
Vision stratégique	Élaborer une stratégie d’économie circulaire avec des objectifs clairs et des actions définies	<ul style="list-style-type: none"> • Informer la stratégie par une analyse des stocks et des flux • Cartographier les initiatives existantes liées à l’économie circulaire • Définir des objectifs clairs et réalisables, des actions et des résultats attendus • Allouer les ressources financières et humaines nécessaires • Partager et créer avec les parties prenantes pour construire un consensus et une vision • Relier la stratégie à diverses stratégies sectorielles • Surveiller régulièrement et évaluer les résultats
Sensibilisation et transparence	Promouvoir une culture d’économie circulaire et renforcer la confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une communication claire • Créer des espaces pour le dialogue et l’échange de bonnes pratiques • Mettre en place des campagnes de communication pour montrer les impacts de l’économie circulaire, comment les citoyens et différents acteurs peuvent y contribuer, et partager les succès • Élaborer un site internet dédié pour partager des connaissances et de bonnes pratiques en matière d’économie circulaire • Organiser des évènements de partage de connaissance, de réseautage et de promotion de l’économie circulaire au niveau local, ainsi que des conférences et des séminaires dans les écoles et les universités • Utiliser les médias sociaux pour fournir des mises à jour rapides et des informations sur le sujet et les événements connexes • Promouvoir les certifications, étiquettes et récompenses qui peuvent renforcer la confiance et conduire à des choix de production et de consommation plus conscients

Indicateurs	Description	Exemples d'application
Coordination	Mettre en place une gouvernance multiniveaux efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination entre les niveaux de gouvernement • Considérer les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Créer des organes de coordination ad hoc, tels que des comités, des commissions, des agences ou des groupes de travail • Organiser des réunions ad hoc pour la coordination entre la ville, la province, la région et l'État • Développer des projets communs sur l'économie circulaire • Créer des bases de données et des systèmes d'information partagés • Établir des contrats/accords avec le gouvernement national comme outils de dialogue, d'expérimentation, de renforcement et d'apprentissage
Cohérence des politiques publiques	Encourager la pensée systémique	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les synergies entre les politiques et les plans (par exemple, l'adaptation aux changements climatiques, la mobilité, l'utilisation des terres) • Renforcer la coordination entre les politiques et les départements gouvernementaux (coordination horizontale) • Adopter des ajustements tout au long du cycle politique, avec des implications sur la manière dont les institutions, les processus, les compétences et les acteurs sont organisés
Engagement des parties prenantes	Faciliter la collaboration entre les acteurs publics, les organisations à but non lucratif et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Engager avec le milieu académique et les centres de recherche pour développer des connaissances, mener des expérimentations et effectuer des analyses spécifiques sur les flux, les stocks, et les entrées et sorties de matériaux • Trouver des solutions pour fermer, réduire et ralentir les boucles, par exemple en numérisant les informations et les données • Créer des plateformes en ligne interactives pour encourager les parties prenantes à échanger des informations entre elles sur leurs besoins et surveiller les activités et les mises à jour de la plateforme • Offrir des opportunités de collaboration via des plateformes multiacteurs • Stimuler la demande de nouvelles solutions à développer à travers d'actions conjointes entre les centres de connaissances et le secteur des entreprises • Identifier des pilotes et des expérimentations possibles impliquant la recherche et le développement et les départements universitaires, en fonction des besoins de la municipalité

Indicateurs	Description	Exemples d'application
Échelle appropriée	Adopter une approche fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de coworking pour favoriser la fertilisation croisée entre plusieurs acteurs • Faciliter les liens territoriaux entre les zones urbaines et rurales • Faciliter les plans et initiatives de quartier ou de communauté • Expérimenter des projets d'économie circulaire à petite échelle • Identifier les opportunités de symbiose industrielle et urbaine • Évaluer les partenariats avec les opérateurs de services locaux ou métropolitains pour appliquer l'économie circulaire à l'échelle métropolitaine
Réglementation	Identifier les instruments réglementaires qui doivent être adaptés pour favoriser la transition vers l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les cas dans lesquels il est possible d'adapter la réglementation au niveau local • Établir un dialogue avec le gouvernement national sur les mises à jour nécessaires des cadres réglementaires lorsque la responsabilité dépasse celle des villes et des régions • Mettre en œuvre des marchés publics verts • Établir des exigences claires dans les appels d'offres pour encourager l'utilisation des principes de l'économie circulaire • Appliquer une approche d'analyse de cycle de vie • Effectuer une analyse du marché et stimuler la demande • Stimuler un dialogue entre les départements gouvernementaux et les domaines impliqués dans la promotion de la transition circulaire • Envisager de diviser les appels d'offres publics en lots permettant aux PME et aux entrepreneurs locaux de participer aux appels d'offres • Créer un cadre de suivi et d'évaluation pour les marchés publics verts
Financement	Aider à mobiliser des ressources financières et à les allouer efficacement	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au financement et élargir la gamme d'instruments financiers pour l'entrepreneuriat • Collaborer avec les départements du gouvernement national pour clarifier les opportunités de financement existantes et avec d'autres villes pour apprendre de leur expérience dans la mobilisation des ressources financières • Créer un programme pour offrir des prêts subventionnés ou des garanties de crédit aux entreprises suivant les principes de l'économie circulaire, en collaboration avec des institutions financières privées et semi-publiques • Explorer la possibilité de mettre en place des récompenses aux entreprises par le biais de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés, et de réduire la TPS/TVQ sur les produits étiquetés comme circulaires

Indicateurs	Description	Exemples d'application
Renforcement des capacités	Adapter les ressources humaines et techniques aux défis à relever	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des programmes de formation sur l'économie circulaire au sein des services municipaux et pour le secteur privé • Examiner et analyser les compétences et capacités nécessaires à la réalisation de toutes les activités liées à la conception, à la mise en place, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie
Innovation	Soutenir le développement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces d'expérimentation • Stimuler la demande en tant que client pionnier • Créer des réseaux d'acteurs pour les chaînes de matériaux • Créer des incubateurs pour promouvoir des projets d'économie circulaire • Établir un guichet unique pour l'économie circulaire destiné aux entreprises • Promouvoir les partenariats public-privé
Données et évaluation	Créer un système d'information et évaluer les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des données et des informations sur l'économie circulaire • Créer des sources de données ouvertes • Rendre les données pertinentes accessibles et compréhensibles pour le public et les mettre régulièrement à jour • Surveiller et évaluer les objectifs d'une stratégie circulaire à court, moyen et long terme • Utiliser le cadre de surveillance pour déterminer dans quelle mesure la ville ou la région est « circulaire » et ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui peut être amélioré

ANNEXE 2 – TABLEAU DE BORD DE L’OCDE SUR LA GOUVERNANCE DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LES VILLES ET LES RÉGIONS (tiré de : OCDE, 2020)

Roles and responsibilities

← ↗

Roles and responsibilities	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Is the city (or region) a role model for the transition towards the circular economy?						
	There is a political commitment to transition from a linear to a circular economy. Circular economy initiatives are planned.	The government is in the process of clarifying who does what and how to lead the transition towards the circular economy.	There is clear leadership and the government is identifying how to be a role model and lead by example.	The government starts implement a range of actions leading towards circular economy models, from preventing waste generation, use secondary material, etc.	There is commitment and leadership. The government is “putting in practice what it preaches” through concrete examples and activities.	The government adopts circular economy principles in all policies and activities. It is a role model for citizens and businesses and leads by example. Roles and responsibilities are clearly allocated across municipal/ regional departments.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of “Roles and responsibilities”: Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	▶ To be improved	▼ Not satisfactory			

Strategic vision



Strategic vision	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)

Is a strategic vision for the transition towards the circular economy developed and implemented?

	The government is planning to develop a circular economy strategy, based on clear political willingness, leadership and coordination across departments. The lead institution is mapping all concerned stakeholders to engage them in the circular transition.	The circular economy strategy is in development, through the performance of technical analyses of urban stocks and flows, mapping of the existing circular initiatives in various sectors, definition of goals and actions, stakeholder engagement mechanisms to co-create the strategy.	A circular economy strategy is in place, establishing priorities, goals and actions. Financial and human resources are being consolidated.	A circular economy strategy is in place and partially implemented. Stakeholders are engaged.	A circular economy strategy is in place. Actions are performed by public, private and not-for-profit actors. Financial, regulatory and other gaps are being checked and overcome, when possible.	A circular economy strategy is in place with specific goals consistently achieved and periodically monitored and revised.
--	--	--	--	--	--	---

Additional information:

Score: [Enter score]

Level of satisfaction of "Strategic vision": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:

▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			
----------------	------------------	--------------------	--	--	--

Awareness and transparency

		Level of advancement (1-6) [NA=0]					
Awareness and transparency	Newcomer		In progress		Advanced		
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)	
Is a circular economy culture promoted?							
	The government identifies means to raise awareness on the circular-economy-related opportunities. This can take the form of a social media campaign, events and communication campaign.	The government is establishing structured information points, such as a dedicated website and plans workshops with key stakeholders, to discuss obstacles and opportunities of the transition to the circular economy.	Communication campaigns, stakeholders mapping and the identification of spaces for dialogues for collaboration are identified but not yet operative.	The government puts in place dedicated awareness campaigns for stakeholder's groups and identifies ways to enhance collaboration, dialogue and strengthen the market space (e.g. through dedicated spaces, labels, certificates).	Information on the circular economy opportunities flows and stakeholders are informed. This information is regularly updated.	Stakeholders are informed, clear communication is in place. Producers and consumers are aware of the opportunities and of the means made available by the government to boost the transition towards a circular economy.	
Additional information:						Score: [Enter score]	
Level of satisfaction of "Awareness and transparency": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:							
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory				

Co-ordination



Co-ordination	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
<p>Are co-ordination mechanisms across levels of government (e.g. regional, national, supranational) to implement circular economy initiatives in place?</p>						
	Synergies across levels of governments are identified, to align objectives and find solutions to regulatory, financial, information issues, amongst others.	Representatives from various levels of governments are kept informed and specific circular economy co-ordination mechanisms across levels of government can be developed for regular updates.	Circular economy co-ordination mechanisms across levels of governments are developed and opportunities for collaboration identified but not yet implemented.	Circular economy co-ordination mechanisms across levels of governments are in place and representatives are working together on joint projects, pilots, experimentation.	Circular economy co-ordination mechanisms across levels of governments are in place and deliver concrete results. Experiments are scaled up and consolidated.	Circular economy co-ordination mechanisms across levels of governments are functioning and leading to actions, which are monitored and revised.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Co-ordination": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Policy coherence



Policy coherence	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
<p align="center">Is the circular economy initiative linked to other strategies, plans and programmes developed by the local or regional government (e.g. smart, green, sustainable, etc.)?</p>						
	The circular economy can be a means to achieve objectives stated in existing strategies (e.g. green, carbon-neutral, etc.). These strategies are identified.	The government is developing co-ordination mechanisms to map needs and priorities across various departments in charge of policies for which circular economy principles and actions can help achieve the expected objectives (e.g. climate change, housing, energy, urban planning, etc.).	While needs, synergies and priorities are identified, implementation is lacking due to conflicting interests and a lack of a system thinking.	Coherence across policies and departments is in place, through co-ordination mechanisms, information sharing and joint projects. This concerns some sectors and, to a lesser extent, others.	Circular economy principles are embedded in strategies, plans and programmes, maximising synergies across municipal departments.	Departments favour co-ordination and link circular principles to key strategies as business as usual. Grey areas, overlaps, conflicting objectives are avoided. Results are monitored and checked for further improvement.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Policy Coherence": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Stakeholder engagement



Stakeholder engagement	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Is collaboration across the public, private and not-for-profit sectors fostered to boost the transition?						
	The government is planning to promote collaboration with knowledge institutions, businesses and start-ups to work on prioritised areas related to the circular economy at the local or regional level.	The government is establishing a dialogue with businesses and knowledge institutions to find innovative circular solutions to local or regional problems that require knowledge building and entrepreneurial initiative (e.g. from material sorting to a modular building).	Agreements are established but collaboration is not yet implemented.	Collaboration with knowledge institutions and private and not-for-profit actors are in place and partly implemented. As such, results are not yet achieved or only partially achieved with specific stakeholder's categories.	The collaboration is paving the way for an ecosystem in which knowledge institutions, government, businesses and civil society find fertile ground for collaboration, beyond specific projects. As such, this collaboration is supported by the government through the creation of coworking shared spaces for cross-fertilisation amongst several actors and the organisation of events and workshops.	Stakeholders are actively engaged in the transition towards a circular economy, as its implementation is a shared responsibility. The government facilitate contacts and collaboration.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Stakeholder engagement": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						

Appropriate scale

		Level of advancement (1-6) [NA=0]				
Appropriate scale	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Are circular economy initiatives implemented at the most appropriate scale?						
	According to the characteristics of various sectors (e.g. mobility, built environment, water, etc.), the government is exploring how to facilitate collaboration across value chains and at the most appropriate scale.	The government supports the conceptualisation of circular demonstration projects, experiments and pilots at various scales and makes available spaces, areas, facilities and/or financial support.	Small-scale initiatives are identified, for example at the neighbourhood or community-based level. Functional approaches across urban and rural areas are taken into account.	Circular economy initiatives are experimented at various scales and favour urban-rural linkages, where appropriate.	Circular economy initiatives are embedded in a territorial approach, considering functional rather than administrative boundaries.	Circular economy initiatives are embedded in a territorial approach, considering functional rather than administrative boundaries. Results are monitored and follow-up initiatives are considered.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Appropriate scale": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Regulation

		Level of advancement (1-6) [NA=0]				
Regulation	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Is regulation fit to foster the transition to a circular economy?						
	The government identifies regulatory gaps, obstacles and considers solutions.	The government develops or adapts regulation to enhance the transition towards a circular economy (e.g. plastic, energy use, secondary material). Stakeholders are consulted.	The update of regulations for various or specific sectors (e.g. from land planning to food) is in place but not yet implemented.	Regulation is conducive of circular economy practices in an experimental way. It can be further scaled up.	Regulation is fit to foster the circular economy transition in various sectors.	Regulation is fit to foster the circular economy transition. A dialogue across levels of government is established when responsibilities are shared. Results are monitored and initiatives scaled up.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Regulation": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Financing



Financing	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Are financial resources mobilised and efficiently allocated?						
	Financial instruments and/or a dedicated budget for circular economy initiatives and projects are planned.	The creation of a dedicated budget and/or the setup of financing mechanisms for the circular economy are in development (e.g. multi-annual budgets).	Financial instruments are in place but resources not yet allocated.	Financial instruments are in place and partly implemented. Private sector financing is mobilised, if need be.	Financial instruments are in place and functioning (e.g. schemes to offer subsidised loans or credit guarantees to circular economy companies, in co-operation with private and semi-public financial institutions).	Financial instruments are well functioning and impacts are monitored (e.g. promoting systematic recognition of good practices through project audits).
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Financing": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Capacity building



Capacity building	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Does human and technical capacity match the challenges for setting and implementing a circular economy system?						
	The government is reviewing and analysing the required skills and capacities for carrying out all activities associated with implementing the circular economy.	Specific capacity-building, training or educational programmes for the circular economy are planned. They can be related to green public procurement, resources management, etc.	Some initial capacity-building experiences for the circular economy are in place but they are still fragmented and soft (e.g. workshops, seminars).	Existence of specific capacity-building programmes on the circular economy and/or activities associated with specific aspects of the circular economy and related sectors.	Specific capacity-building programmes are in place. They are result-oriented and tailored to different needs and stakeholders. They focus on developing new skills and technical competencies.	Specific capacity-building programmes are implemented. They contribute to creating new skills, technical competencies and new jobs opportunities.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Capacity building": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Innovation



Innovation	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Are tools in place to support circular business innovation?						
	The government identifies urban or regional problems (e.g. waste sorting, modular building, packaging, etc.) that can be solved through innovative approaches (e.g. new business models) and is preparing calls for projects to foster circular business models.	The government calls start-ups and businesses to provide solutions to urban or regional problems through transparent selection processes. If the solution provided by a project proves successful, the local or regional government can invest in it or becomes its launching customer, for example.	The enabling environment for supporting circular business innovation is in place (e.g. regulation, funds) but not yet implemented.	The enabling environment for supporting circular business innovation is in place (e.g. regulation, funds), implemented on an experimental basis (e.g. launching customer).	A variety of instruments to support the transition towards the circular economy for both big and small enterprises are in place (e.g. networks, spaces, incubators, etc.)	The enabling environment for supporting circular business is in place (e.g. regulation, funds) and functioning. The local or regional government provides additional tools, such as co-creation spaces, networks, single window for businesses and capacity-building programme.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Innovation": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			

Data and assessment



Data and assessment	Level of advancement (1-6) [NA=0]					
	Newcomer		In progress		Advanced	
	Planned (1)	In development (2)	In place, not implemented (3)	In place, partly implemented (4)	In place, functioning (5)	In place, objectives achieved (6)
Are data and information collected and available to explore circular economy-related opportunities?						
	The government plans to collect data conducive to circular economy-related decisions (e.g. inventory of empty buildings, circular economy-related initiatives, circular jobs, etc.).	The collection of data by sector or type of activity is in development, thanks to the collaboration of various stakeholders.	Inventories and/or dataset are available and circular-economy-related policies and decisions are likely to be informed by robust and up-to-date data.	Data are being systematically collected and shared in a user-friendly manner.	Data is publicly available and citizens and businesses informed of the opportunities related to circular business models and behaviours. Digital tools are used to stimulate collaboration and interaction across stakeholders (e.g. open data, web portal).	Data is systematically used and updated to inform the public policy design and implementation and promote circular business models.
Additional information:						Score: [Enter score]
Level of satisfaction of "Data and assessment": Please select the icon corresponding to the level of satisfaction:						
	▲ Satisfactory	► To be improved	▼ Not satisfactory			